

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE
SERVICE OUVRAGES D'ART

Commune de Saillac

Route département n°52
PR 0 + 830

Pont du Ruisseau de Saint Laurent
Réparations de l'ouvrage

Notice explicative technique

Date : 06/2023
Pièce : 001
Indice : A
Affaire suivi par : Aurélie RIGAL
Validé par : Thierry BONNET

LOT
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

1	– Demandeur	3
2	– Localisation des travaux.....	3
3	– Contexte des travaux	4
4	– Caractéristiques des Ouvrages et adaptation au contexte	4
4.1	Adaptation au contexte	4
4.2	Les usages provisoires	4
4.3	La conception	4
4.4	La conception vis-à-vis des paysages.....	6
4.5	La conception vis-à-vis des données naturalistes	6
4.5.1	Gestion des déchets	6
4.5.2	Protection des espèces et des milieux	6
4.5.3	Natura 2000.....	7
4.6	La conception vis-à-vis des données Risques naturels	7
4.7	Les situations provisoires de chantier	7
4.8	La Direction et l'Encadrement des Travaux.....	7
5	– Interventions ultérieures.....	8

1 – DEMANDEUR

Département du LOT
Direction des Infrastructures de Mobilité

Service Ouvrages d'Art

**Avenue de l'Europe – Regourd – BP 291
46005 CAHORS CEDEX 9**

Représentant :
Mme la Chef de service ouvrages d'art
05-65-53-45-95
beatrice.moliere@lot.fr

2 – LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux se situent sur la commune de Saillac, au point routier 0 + 830 de la route départementale n° 52, le cours d'eau enjambé est le ruisseau du Saint Laurent, qui disparaît ensuite dans la perte du Cros. Le ruisseau est régulièrement à sec selon les périodes de l'année et les conditions météorologiques.



3 – CONTEXTE DES TRAVAUX

Le franchissement du cours d'eau le ruisseau de Saint Laurent au point routier 0+830, relie la commune de Saint-Projet (Tarn et Garonne) à celle de Saillac (Lot). L'ouvrage actuel présente des désordres avec des fissures des pierres constituant la route, des fissures sur les parapets au droit de chaque culée.

Un levé topographique a été effectué et a permis de préciser ces travaux et leurs phasages.

4 – CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ET ADAPTATION AU CONTEXTE

4.1 Adaptation au contexte

Le ruisseau de Saint Laurent est un cours d'eau naturel non navigable de 10.1 km. Il prend sa source dans la commune de Puylagarde (82), disparaît dans la perte du Cros sur la commune de Saillac avant de se jeter dans le ruisseau La Bonnette sur la commune de Loze (82) au niveau de la résurgence de Saint Gély (82)
Code Sandre : O8320640

4.2 Les usages provisoires

Le débit du ruisseau de Saint Laurent ne sera pas interrompu durant les travaux malgré la présence de batardeaux, un busage assurera la continuité mécanique de l'eau, d'amont en aval.

4.3 La conception

Les travaux consistent en la réfection du pont qui enjambe le ruisseau du Saint Laurent sur la commune de Saillac avec le remplacement des dalles calcaire constituant le tablier par un tablier béton.

Les travaux se réaliseront suivant ce mode opératoire :

Phase 1 : Mise en œuvre des batardeaux

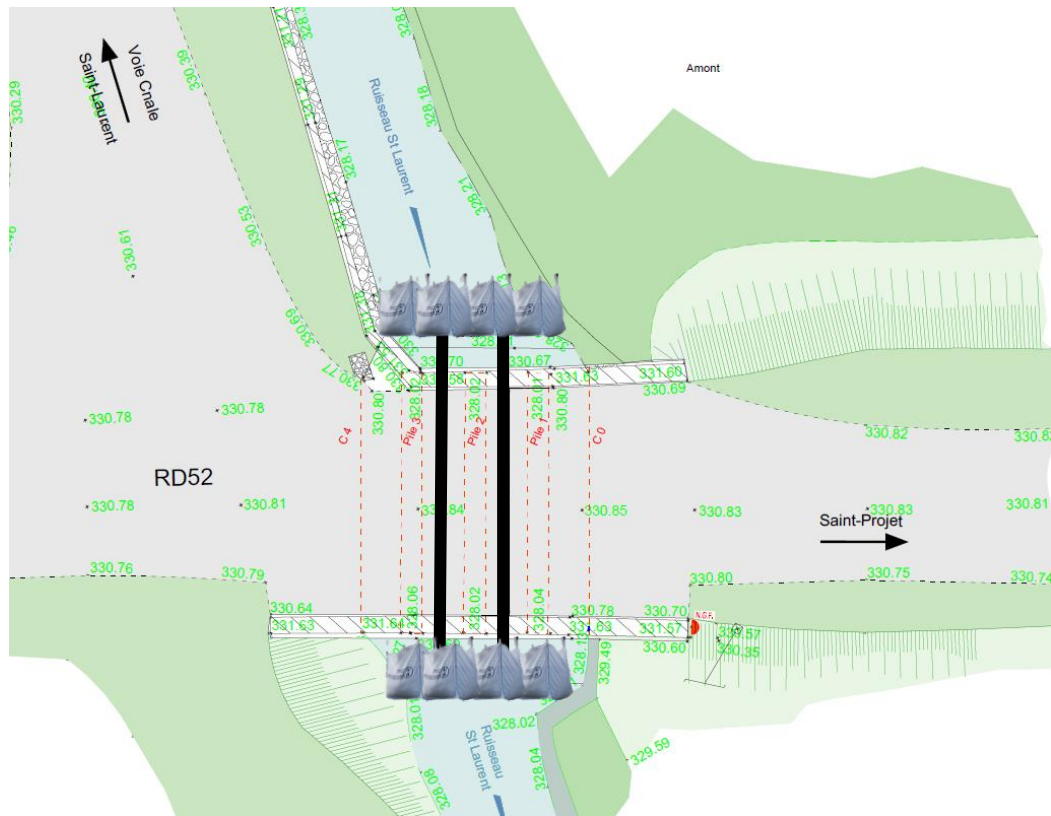
Les batardeaux seront mis en place au démarrage du chantier. Ils seront maintenus pour la mise en place et jusqu'à l'enlèvement des cintres pour le nouvel ouvrage.

Une pelle mécanique distribuera les batardeaux en big bag remplis de sable, depuis les chaussées actuelles, l'ensemble sera complété par une membrane et étanchéifié avec un peu de terre.

L'imprévu serait une crue qui emporte tout le dispositif (imprévu à assumer).

Un dispositif de filtre à paille et de géotextile viendra bloquer les matières qui pourraient être en suspension. Un dispositif de type barrage souple auto-bloquant, anti-inondation (avec busage) pourra être mis en place en lieu et place des big-bags.

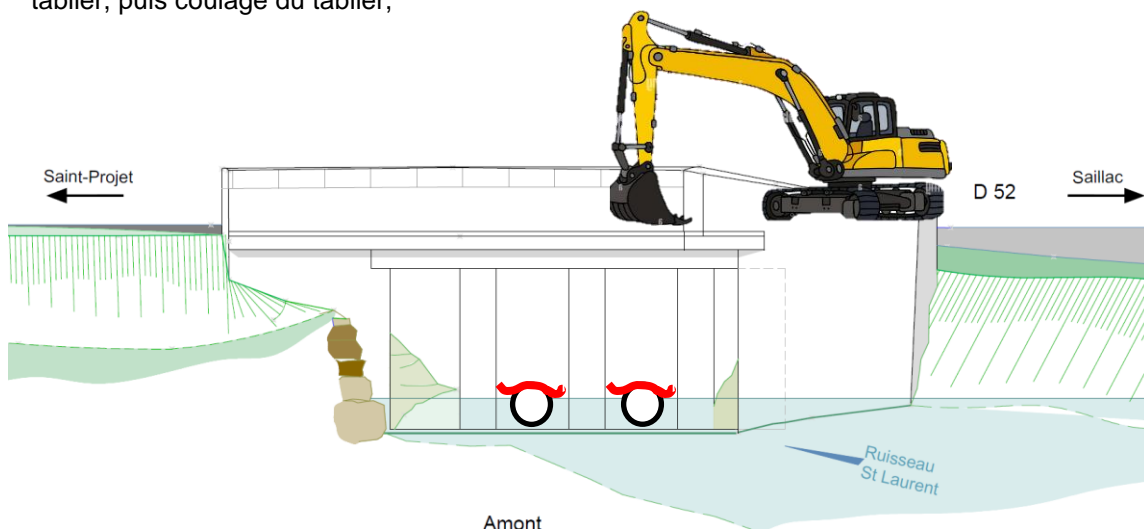
Principe :



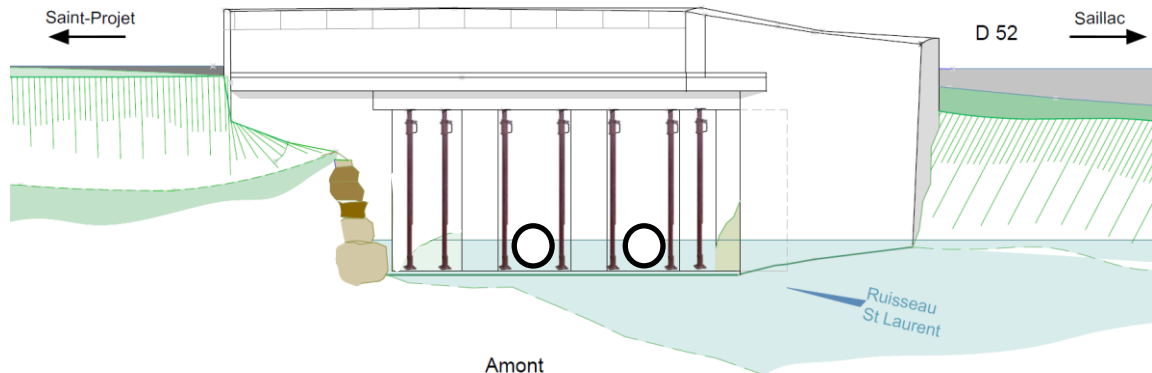
Phase 2 : Traitement de l'ouvrage

La réfection de l'ouvrage se fera comme suit :

- Sciage, démolition et évacuation des parapets,
- Sciage et décapage de la chaussée,
- Mise en œuvre d'un géotextile sur les buses pour éviter la chute de matériaux dans le lit du ruisseau (matérialisé en rouge ci-dessous)
- Démolition du tablier en pierres, par sciage, avec découpe du tablier entre les piles,
- Elingage de chaque dalle béton, à l'aide d'engin de levage (pelle mécanique ou grue) depuis le tablier encore en place, tout en préservant les piles de l'ouvrage,
- Mise en place d'étais depuis le radier de l'ouvrage, afin de mettre en place le coffrage pour le nouveau tablier, puis coulage du tablier,



- Mise en place d'étais depuis le radier de l'ouvrage, afin de mettre en place le coffrage pour le nouveau tablier, puis coulage du tablier,



- Rejointoiement amont et aval
- Nettoyage de l'ouvrage
- Rejointoiement et reprise de quelques pierres du mur de soutènement situé en amont de l'ouvrage,
- Nettoyage du mur.

Phase 3 : Reprise de la chaussée et finition

- Mise en place d'une étanchéité souple,
- Reconstitution de la structure de chaussée et de sa surface de roulement,
- Reconstruction des parapets
- Remise en état du chantier
- Repli

4.4 La conception vis-à-vis des paysages

Il n'y a pas de mesure particulière, l'ouvrage faisant déjà partie du paysage.

4.5 La conception vis-à-vis des données naturalistes

4.5.1 Gestion des déchets

Dans la phase provisoire de travaux, les laitances seront piégées dans le filtre à paille et le géotextile positionnés en aval du chantier. L'entreprise titulaire se charge de la gestion, du tri des déchets générés par le chantier (emballage produits...) et de leur évacuation.

4.5.2 Protection des espèces et des milieux

La zone de travaux est réduite à **20 ml** maximum, pendant une durée d'un mois. Pour des raisons techniques et environnementales, l'intervention se fera en période d'étiage.

La mise en place de ces dispositifs se feront depuis les berges actuelles, sans terrassements des berges, et sans circulations d'engins dans le lit du ruisseau.

Afin d'éviter le risque de perturber l'alevinage ou la migration des espèces piscicoles, les travaux seront programmés en dehors de ces périodes. Pour pallier à tout risque météorologique imprévu, des batardeaux seront mis en œuvre pour permettre l'évacuation des espèces, sans risque de piégeage. La faune piscicole s'évacuera naturellement lors de la mise en place du batardeau, et **une pêche électrique de sauvegarde sera organisée par la Fédération de pêche du 46 préalablement**. Le lit du cours d'eau, au droit de la zone traitée, sera protégé par du géotextile annulant toute pollution émanant du chantier

4.5.3 Natura 2000

Sans objet. La zone de travaux n'est pas située sur un site Natura 2000.

4.6 La conception vis-à-vis des données Risques naturels

La situation vis-à-vis du risque d'inondations est prise en compte, à ce titre l'ouvrage :

- Risque minimisé de gêner l'écoulement des crues.
- Ne génère pas de pollution, l'ensemble des matériaux utilisés étant inertes
- N'augmente pas l'exposition de personnes à des risques.

4.7 Les situations provisoires de chantier

Des procédures classiques seront mises en œuvre à ce titre dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre vis-à-vis des entreprises.

4.8 La Direction et l'Encadrement des Travaux

Phase préparatoire :

L'ensemble des recommandations et des prescriptions concernant le respect des règles d'intervention dans le milieu aquatique est transmis à l'entreprise chargée des travaux dès la réception des récépissés d'autorisation de travaux.

La maîtrise d'œuvre du Département du Lot s'assure auprès de l'entreprise que celle-ci met en place les moyens matériels et humains en adéquation avec le volume et la difficulté des travaux. Des réunions de cadrage et d'organisation sont mises en place en amont de l'intervention avec les différents acteurs en présence.

Phase exécution :

Le service Ouvrages d'Art du Département du Lot assure activement le suivi des travaux par une présence régulière et notamment soutenue sur site, que ce soit sur le plan technique, sécuritaire et environnemental.

Ce suivi des travaux fait l'objet de rapports de visite qui sont transmis aux responsables de l'entreprise.

En cas de dysfonctionnement grave, la maîtrise d'œuvre peut arrêter les travaux par ordre de service.

Cependant, toutes ces dispositions ne préviennent pas des aléas de chantier tels que les crues qui dégradent ou détruisent les batardeaux (prévus en conséquence...), les découvertes techniques imprévues qui nécessitent une réaction et une adaptation rapide de la maîtrise d'œuvre.

5 – INTERVENTIONS ULTERIEURES

Non prévisibles à ce jour

Rédigé par :

Validé par :

Le chef de projet du Service Ouvrages d'Art

Le chef de Service Ouvrages d'Art

Aurélie RIGAL

Thierry BONNET